

FONDS DES SAUVAGES EN FIDÉICOMMIS—*Suite.*

ÉTAT des octrois du gouvernement pour l'exercice terminé le 30 juin 1882, indiquant comment on en a disposé.

ONTARIO ET QUÉBEC.		\$ cts.	\$ cts.
Crédits annuels—			
Pour les sauvages de Québec.....			
	Achat de couvertures pour les vieillards et les sauvages infirmes d'Ontario et de Québec	4,200 00	
	Ecoles des sauvages d'Ontario et de Québec.....	1,600 00	
	Annuités en vertu du traité Robinson.....	5,000 00	
	Arpentages de réserves dans les vieilles provinces.....	13,000 00	
	Octroi pour compléter un chemin en partie ouvert sur la réserve des sauvages du lac Saint-Jean, dans le township d'Ouiatchouan, P. Q.	3,000 00	
	Sauvages d'Oka—Pour pourvoir au paiement des réclamations pour des améliorations faites par des "squatters" sur la réserve des sauvages, dans le township de Gibson	500 00	
		5,000 00	
			32,300 00
Porté au crédit du fonds des sauvages de la province de Québec.....			
do	fonds d'administration des terres des sauvages.....	4,200 00	
do	fonds des écoles des sauvages.....	1,600 00	
do	des Ojibbewas du lac Huron.....	5,000 00	
do	do du lac Supérieur.....	\$8,097 42	
		4,902 58	
		13,000 00	
do	compte d'arpentage	*3,000 00	
do	des sauvages du lac Saint-Jean.....	500 00	
do	des sauvages d'Oka (compte du séminaire)	5,000 00	
			32,300 00

* Le crédit non dépensé pour arpentages dans les anciennes provinces pendant l'exercice terminé le 30 juin 1882, a été reporté par un arrêté du conseil du 27 juin 1882.

Je certifie l'exactitude de ce compte, qui a été examiné d'après mes instructions.

J. L. McDOUGALL,

Auditeur général.

Examiné,

JOHN GORMAN.